

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLITAINES

ARRÊTE

Le Président de Limoges Métropole

du 21 décembre 2023

Notamment l'article L. 5211-4 et L. 5212-13
N° la délibération n°23 du 21 novembre 2023

Portant délégation de signature à **M. Jean-Luc MAZEAU** Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement et Directeur du crématorium par intérim.

Mme Marie CHOUZENAL Directrice, à **M. Mathieu JABRY** Directeur, à **M. Cyril BRUNEL** Directeur, à **M. David GRIERU** Directeur et à **Mme Audrey HUSSON** Directrice, à Limoges Métropole

N° 24663

CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa responsabilité et sa responsabilité, par ordre, délégation de signature aux différents gérants adjoints des services et aux responsables de services et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président

CONSIDÉRANT que M. Jean-Luc MAZEAU assure les fonctions de Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement et Directeur du crématorium par intérim à Limoges Métropole.

CONSIDÉRANT que Mme Marie CHOUZENAL assure les fonctions de Directrice du cycle de l'eau et de Directrice des espaces naturels au sein du Pôle proximité et environnement.

CONSIDÉRANT que M. Mathieu JABRY assure les fonctions de Directeur de la propreté et de la gestion des déchets au sein du Pôle proximité et environnement.

CONSIDÉRANT que M. Cyril BRUNEL assure les fonctions de Directeur de la transition énergétique et du climat au sein du Pôle proximité et environnement.

CONSIDÉRANT que M. David GRIERU assure les fonctions de Directeur des bâtiments communautaires au sein du Pôle proximité et environnement.

CONSIDÉRANT que Mme Audrey HUSSON assure les fonctions de Directrice des ressources techniques au sein du Pôle proximité et environnement.

ARRÊTE

ARTICLE 1er - Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 5212-13 du Code général des collectivités territoriales, à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement et Directeur du crématorium par intérim pour la signature des documents suivants :

- Rapports d'analyse des offres des marchés publics du pôle proximité et environnement
- Tout document relatif à l'analyse et la sélection des candidatures des marchés du pôle proximité et environnement.
- Tout bon de commande, y compris sous le logiciel KINOCE, toutes conditions générales d'achat et tous ordres de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre compris entre 10 000 € HT et 40 000 € HT du pôle proximité et environnement.
- Ordres de mission (et tous les documents y relatifs) concernant les agents du pôle proximité et environnement, toutes les dispositions de sein de la Région Nouvelle Aquitaine.
- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction du crématorium.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement et Directeur du crématorium par intérim

1 DOCUMENT - Publié le 21 Décembre 2023

 **ARR_SIGN_24663_MAZEAU.pdf**
(.pdf, 156,5 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**